

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**

**Année 2022**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Président de CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme GENEAU DE LAMARLIERE PATRICIA	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

**Total promouvables : 2**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Total promu : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Aÿ-Champagne, le 24 mai 2022

Le Président,  
Dominique LEVEQUE



Registre

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade**

**Année 2022**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Le Président de CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. GOBILLARD Norbert	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/08/2022

**Total promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total promus : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Ay-Champagne, le 24 mai 2022

Le Président,  
Dominique LEVEQUE



Registre